



Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 5 avril 2017

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser une question parlementaire à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Finances au sujet de la représentation luxembourgeoise auprès de l'OCDE.

Le Ministère des Affaires Etrangères vient en effet d'annoncer pour l'été 2017 un mouvement diplomatique d'envergure sans toutefois préciser la succession du Représentant permanent du Luxembourg auprès de l'OCDE. Or, l'OCDE est aujourd'hui le forum à qui le G20 confie quasi systématiquement la transposition de ses orientations politiques ayant un impact direct sur la place financière luxembourgeoise et la fiscalité de notre pays. Il en est ainsi de la fiscalité de l'épargne où la norme commune d'échange automatique d'informations arrêtée le 23 février 2014 par les ministres des Finances du G20 a fini par être reprise par plus de 65 juridictions dont tous les Etats membres de l'OCDE et de l'UE. Il en est de même pour ce qui est de la fiscalité des entreprises où la transposition des nouvelles normes en matière de lutte contre l'érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires (BEPS) passera utilement par une convention multilatérale dans le cadre l'OCDE. Quant au Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales dont l'appréciation est primordiale pour notre pays, il s'appuie logiquement et conceptuellement également sur les travaux de l'OCDE.

J'aimerais dès lors poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes ainsi qu'à Monsieur le Ministre des Finances:

1. Messieurs les Ministres partagent-ils l'analyse qu'au cours des dernières années les travaux à l'OCDE ont pris une importance croissante pour le Luxembourg et son économie ?
2. Messieurs les Ministres ne sont-ils pas d'avis que le « level playing field » assurant que tous nos concurrents de par le monde appliquent les mêmes règles, est essentiel pour notre économie globalisée ?
3. Messieurs les Ministres ne pensent-ils pas que cette exigence du « level playing field » est le plus efficacement assurée par les travaux à l'OCDE ?
4. Messieurs les Ministres ne sont-ils ainsi pas d'avis que les intérêts politico-économiques du pays exigent à l'avenir une meilleure représentation du Luxembourg à l'OCDE que celle permise jusqu'à présent par une structure diplomatique unique à Paris mettant les affaires de l'OCDE en concurrence avec nos intérêts auprès de la République Française, auprès de la Principauté de Monaco, auprès de l'UNESCO et auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie ?

Je vous prie de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma très haute considération.



Laurent Mosar

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Secrétariat général

Luxembourg, le 4 mai 2017



Le Ministre des Affaires étrangères et européennes

à

Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

J'ai l'honneur de vous faire parvenir, en annexe, la réponse commune de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes et de Monsieur le Ministre des Finances à la question parlementaire n° 2897 posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.

Pour le Ministre des Affaires étrangères et européennes,

Marc Ungeheuer
Secrétaire général

Réponse à la Question Parlementaire 2897

1. En réponse à la question de l'honorable Député Laurent Mosar, il est indéniable que, sous l'effet d'un leadership énergique, d'un contexte international de crise économique et financière propice à la recherche de réponses globales, ainsi que d'un rapprochement fonctionnel avec le G20, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) a acquis, depuis quelques années déjà, une dimension nouvelle. C'est le cas aussi dans le domaine financier et fiscal, d'où l'importance particulière de l'OCDE pour le Luxembourg.
2. Face à une concurrence accrue entre acteurs économiques privés et/ou publics, amplifiée par le phénomène de la mondialisation, l'établissement et le respect de règles de base qui garantissent une relative égalité d'opportunités et de d'obligations (level playing field) pour tous est effectivement d'une importance considérable pour un pays comme le Luxembourg. Le Gouvernement n'a d'ailleurs pas cessé de le souligner depuis son entrée en fonctions et d'agir en conséquence.
3. Les instances multilatérales jouent un rôle-clé dans le développement et la consolidation du level playing field. C'est vrai pour l'Union européenne et, à fortiori, au-delà, au plan d'organisations comme l'OCDE, l'Organisation mondiale du commerce (OMC), voire l'ensemble des instances internationales de la constellation institutionnelle de l'ONU.
4. Pour ce qui est de la représentation du Luxembourg auprès de ces fora internationaux, il faut savoir que tous les dossiers qui nous concernent et qui, à l'instar de la fiscalité, y font l'objet de discussions, voire, de décisions, sont coordonnés et suivis par l'administration centrale luxembourgeoise, à travers les ministères concernés. Cet ancrage centralisé est indispensable pour faire en sorte que l'ensemble de nos intérêts soit adéquatement pris en compte au plan international. Il s'avère, par ailleurs, indispensable pour assurer la transposition efficace des règles internationales, dont celles adoptées dans le cadre de l'UE et de l'OCDE, dans notre droit national.

Dans ce contexte, le réseau diplomatique luxembourgeois intervient auprès des organisations internationales en qualité de relais des ministères concernés afin d'y assurer, pour autant que de besoin, aux côtés des fonctionnaires basés à Luxembourg, la défense de nos intérêts.

Conformément à ceci, l'ambassade du Luxembourg en France, qui a pour tâches, entre autres, la représentation du Grand-Duché auprès de l'OCDE n'est pas seule à y assurer la présence du Luxembourg. Ainsi, l'année 2016 aura vu pas moins de 160 fonctionnaires luxembourgeois, issus de nombreux ministères, six membres du gouvernement et trois députés venir à Paris pour prendre part activement aux travaux de l'OCDE.

Il convient de souligner, par ailleurs, qu'une partie non négligeable des fonctionnaires luxembourgeois détachés auprès de nos missions diplomatiques à l'étranger, ne font pas partie du Ministère des affaires étrangères, mais proviennent directement des ministères

concernés par les sujets traités dans les organisations internationales. Cela est vrai aussi pour notre ambassade à Paris.

Force est de constater que c'est à partir de la fin 2013 que l'effectif de l'ambassade du Luxembourg à Paris a été considérablement renforcé. Aujourd'hui, pas moins de quatre fonctionnaires, détachés en permanence à Paris, c'est-à-dire près de la moitié du personnel de l'ambassade, représentent le Luxembourg dans les principales instances de l'OCDE à Paris (Conseil, Conseil exécutif, Comité du budget, Comité des relations extérieures...). L'effectif total de l'ambassade, le deuxième plus important de l'ensemble de nos postes diplomatiques à l'étranger, tout comme sa structure, avec un seul chef de poste, permettent de suivre de façon adéquate tous les dossiers qui lui ont été assignés. L'excellente qualité des relations bilatérales entre la France et le Luxembourg et le relief de l'activité diplomatique dans les organisations internationales à Paris comme l'OCDE, l'UNESCO ou l'OIF, en témoignent.